



*Confédération paysanne
de l'Ardèche*

ÉLECTIONS À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARDECHE

Collège 4 - Retraités et assimilés

**AVEC VOUS,
NOUS DÉFENDRONS NOTRE PROJET, POUR ASSURER
UNE RETRAITE DECENTE À TOUS LES PAYSANS :**

La Confédération paysanne appelle au renforcement du système des retraites par répartition afin d'atteindre une pension minimale mensuelle de 1 000 €.

L'égalité femme - homme est un impératif, un objectif fondamental à atteindre.

Les moyens de financement existent et cela passe par la garantie d'un revenu agricole pour les actifs, par une fiscalité juste et solidaire, par une solidarité nationale à la hauteur de ce que les retraités d'aujourd'hui ont apporté à la Nation.

Les retraités agricoles ne doivent pas être les sacrifiés dans la réforme des retraites.

La pension moyenne des retraités en France est de 1 860 € par mois, celle des paysans est de 740 € (source : site du comité d'orientation des retraites – COR – Données 2016). C'est la plus faible toutes catégories confondues.

Les responsables des organisations agricoles d'après-guerre portent une responsabilité lourde, et que nous payons encore aujourd'hui : à force de refuser de payer des cotisations, à force de s'opposer à la mise en place d'un système équitable pour faire payer plus ceux qui gagnent beaucoup et à force d'éliminer le nombre d'actifs cotisants (d'un million de paysans il y a vingt ans à 400 000 aujourd'hui), nous en arrivons à des pensions indignes !

La solidarité nationale n'est pas à la hauteur de ce que l'agriculture a apporté à la Nation : alimentation, main d'œuvre, contribution à la vie rurale, entretien de l'espace.

Pire encore, 16 000 femmes sans statut social se retrouvent sans droit à la retraite. Le statut de conjoint n'est qu'un sous-statut et les inégalités se répercutent donc sur la retraite du conjoint : elle est de presque 300€ inférieure à celle du chef d'exploitation (880 € et 590 €).

COMMENT VOTER ? - Dès réception du matériel de vote et avant le 31/01/2019

- Par correspondance : mettez votre bulletin Confédération Paysanne dans la petite enveloppe de vote, puis découpez votre carte d'émargement. Glissez le tout dans la grande enveloppe d'envoi pré-affranchie.
- Signez au dos de cette enveloppe d'expédition et postez là.
- Pas de rature, modification, signe distinctif sur le bulletin ou les enveloppes sous peine d'annulation du vote.
- Vote électronique : suivez pas à pas la notice explicative

Nous porterons à la Chambre d'agriculture LA PRÉSENTATION ET LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES ANCIENS EXPLOITANTES ET EXPLOITANTS

A travers notre présence à la Chambre d'agriculture, outre la retraite à 1 000 € et le statut unique femme – homme, nous défendrons :

- La lutte contre l'isolement des plus fragiles d'entre nous et notamment les personnes âgées (accès aux soins, proximité des services sociaux) avec un financement par une assurance collective et obligatoire.
- L'installation des nouveaux agriculteurs grâce à un accompagnement des actifs les dernières années de leur activité.

- La promotion et le soutien à l'agriculture paysanne avec des fermes à taille humaine. Contribuer ainsi à la dynamisation du monde rural plutôt qu'à la course à l'agrandissement au détriment de l'installation et la transmission.
- Et nous participerons aux débats et prises de position sur tous les problèmes de l'agriculture et des agriculteurs.

Votez pour des représentants qui redonneront fierté et dignité aux femmes et aux hommes, anciens exploitants agricoles, leurs conjoints ainsi que les aides familiaux retraités qui ont tant apporté à l'agriculture et à la société avec si peu de reconnaissance en retour !

Du 14 au 31 janvier 2019, vous élirez par correspondance ou par vote électronique vos représentants à la Chambre d'agriculture de l'Ardèche.

Vous allez ainsi décider de l'orientation de la politique agricole de notre département.

Avec la Confédération paysanne vous faites le choix d'une équipe à vos côtés, à votre écoute.



La liste présentée par la Confédération paysanne de l'Ardèche :

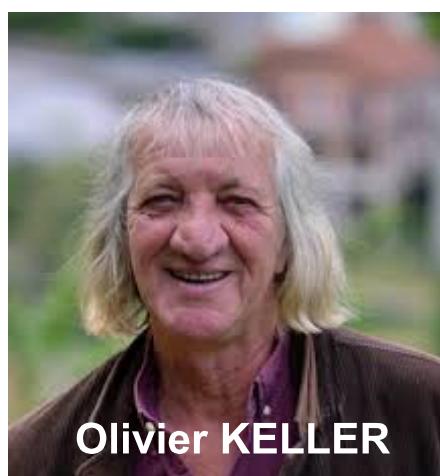
TITULAIRE:..

Cendrine TAINÉ - BEAUMONT

SUPPLEANTS:

Claude THE - COLOMBIER LE VIEUX

Olivier KELLER - St JEAN CHAMBRE



Votons



Confédération paysanne